

**AVIS PUBLIC**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance extraordinaire tenue le 23 février 2023, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 610-2023 créant le service de sécurité incendie;
- Règlement numéro 611-2023 établissant la tarification applicable pour certains services de sécurité publique.

AVIS est aussi donné que lesdits règlements sont déposés au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

**Donné à Percé, le 24 février 2023.**

-----  
**Gemma Vibert,**  
**Greffière**